

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-9 24SGADL0078

**SEANCE DU
27 JUIN 2024**

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71</p> <p><u>Nombre de conseillers présents :</u> 51</p> <p><u>Date de convocation :</u> 21 juin 2024</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 28 juin 2024</p>

<p><u>OBJET :</u> Direction des Systèmes d'Information - évolution de l'organisation et création de postes</p>
--

<p><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 68</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 68</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 17 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. LAUBERAT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoukader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



Vu les articles L.313-1 et L et L.542-2 du Code général de la fonction publique,

Vu l'avis rendu en Comité Social Territorial le 12 juin 2024,

Le rapporteur expose :

« L'axe 4 du projet de mandat concerne le développement numérique et la création d'une Smart communauté. Depuis le début du mandat, la Communauté Urbaine conduit un travail de fond pour identifier l'existant et les besoins et accompagner le développement de nouvelles pratiques numériques.

Parmi l'ensemble des nouvelles pratiques en cours de développement, la DSI est plus particulièrement concernée par le développement de la coopération numérique intercommunale et le projet « Territoire durable et connecté » base de la Smart communauté.

La coopération entre collectivités territoriales est un moyen efficace de favoriser le développement local, l'échange d'expériences et la solidarité entre les différentes entités.

Le développement d'une Smart communauté implique la gestion de nombreuses données au niveau des collectivités locales. L'utilisation de ces données est un processus essentiel pour optimiser les politiques publiques et améliorer la qualité de vie des citoyens.

Afin de faire face à ces nouveaux enjeux il est nécessaire d'étoffer les compétences de la DSI à travers la création de deux postes dédiés, l'un au développement de la coopération du numérique et l'autre à l'ingénierie de la donnée.

La coopération entre les communes et la Communauté Urbaine s'est concrétisée en 2019 par la constitution d'un service commun d'ingénierie des systèmes d'information. Concrètement, les agents de la DSI CUCM ont proposé un catalogue de différents services. Après 3 années d'expérimentation, un bilan a été dressé. 24 communes ont adhéré, près d'une quinzaine ont sollicité des interventions du service commun, et certaines à plusieurs reprises. Globalement les opérations ont été satisfaisantes et ont confirmé la pertinence du service commun.

Un nouveau modèle a donc été élaboré pour assurer la pérennité de la coopération numérique. Il repose d'une part sur l'introduction de cotisations à l'instar du modèle mis en place pour l'intérim des secrétariats de mairie, et d'autre part sur la mise à disposition de nouveaux services via la centrale d'achat du RESAH (téléphonie fixe et mobile, ...). Les cotisations permettront de financer en partie le poste de chargé de la coopération numérique. Ce poste sera dédié à la coopération numérique, et devra notamment prendre en charge la gestion des contrats communs, le suivi de la facturation et les lettres de mission.

Il sera l'interlocuteur privilégié des communes, et réalisera un maximum d'interventions, notamment les 4h annuelles non facturées incluses dans l'adhésion. Au besoin il mobilisera ses collègues de la DSI pour les compétences dont il ne disposerait pas lui-même. Dans tous les cas, il veillera au suivi de l'intervention, jusqu'à sa facturation.

Le service commun propose des contrats. Ce poste aura pour mission de bâtir le cadre juridique de ces contrats et d'aider les adhérents à les mettre en œuvre.

Il est proposé de calibrer ce poste de chargé de la coopération numérique de B à A, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à ingénieur et de grade de technicien à ingénieur.

Le projet de mandat inclut notamment le projet « Territoire durable et connecté », lui-même décliné en nombreuses actions. Celles-ci ont une forte composante « smart city » et se caractérisent par un recours massif aux données : capteurs, applications, fichiers, photos, cartes etc... Il faut donc collecter ces données, puis les structurer, et enfin les restituer. Ces compétences seront nécessaires au sein de la collectivité, très rapidement et de manière durable. Elles permettront d'accompagner tous les métiers vers cette transformation, et la mise en place :

- Des outils de collecte : mesures terrain, extraction des bases existantes etc...

- De restitution de données : tableau de bord, historique des données, dialogue de gestion, croisement de divers métiers (ex : finances et déchets, RH et écomusée etc...), ...

Il s'agit notamment de créer un système d'information décisionnel. Pour y parvenir, il est donc proposé de créer un poste de chargé de l'ingénierie de la donnée et développement. Ce nouveau poste prendra en charge la partie évoquée ci-dessus, ainsi que certains domaines déjà existants, tels que le développement informatique et les sites web. Cela est plus cohérent en terme de recrutement, les compétences étant proches. Quelques applications métier compléteront le périmètre d'activité.

Il est proposé de créer le poste de chargé de l'ingénierie de la donnée et développement calibré de B à A.

Ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De créer au sein de la cellule coopération du service Applications et Expérience utilisateurs un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de la coopération numérique relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur territorial (catégorie A).
- De créer au sein de la cellule applications et données du service Applications et Expérience utilisateurs un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de l'ingénierie de la donnée et développement relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur territorial (Catégorie A).
- De mettre à jour le tableau des effectifs.
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI

